



## Conditions Générales de Vente

### ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services proposés par le camping RIOCLAR aux consommateurs et clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

En cas de vente par internet, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet [www.rioclar.com](http://www.rioclar.com).

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

#### CAMPING RIOCLAR

SAS Rioclar au capital social de 12 000,00 Euros - R.C.S. Manosque 482 090 214

Route de Barcelonnette - D900 - 04340 Meolans-Revel

[www.rioclar.com](http://www.rioclar.com) - 0033(0)492811032 - [hello@rioclar.com](mailto:hello@rioclar.com)

### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping Rioclar, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après réception d'un devis signé avec la mention bon pour accord, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Toute demande de commande passée sur le site internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance, et implique nécessairement l'acceptation, sans restriction ni réserve des présentes conditions générale de ventes.

Pour la location d'un hébergement ou d'un emplacement de camping, **30% du montant du séjour sera demandé à titre d'acompte** qui seront déduit du montant du séjour et **18 euros de frais de dossier** qui resteront acquis au camping Rioclar.

Le solde du montant de votre séjour est à régler intégralement le jour de votre arrivée pour la location d'un emplacement de camping.

#### CAMPING RIOCLAR

SAS Rioclar au capital social de 12 000,00 Euros - R.C.S. Manosque 482 090 214

Route de Barcelonnette - D900 - 04340 Méolans-Revel

[www.rioclar.fr](http://www.rioclar.fr) - 0033(0)492811032 - [hello@rioclar.com](mailto:hello@rioclar.com)



Le solde du montant de votre séjour est à régler 30 jours avant votre arrivée pour la location de chalets, mobil-home, caravanes et tentes lodges. La confirmation ne sera définitive qu'après réception du solde 30 jours avant la date de votre arrivée. Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérerons votre réservation comme annulée, et les conditions d'annulation seront appliquées. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

La société Rioclar ne peut en aucun cas garantir un emplacement précis. Le client n'a donc pas la possibilité de choisir l'emplacement de camping ou l'emplacement de son hébergement à l'avance et aucun numéro d'emplacement ne lui sera définitivement attribué avant son séjour. Seul le lieu, les dates et le type d'hébergement sont garantis.

La société Rioclar considère que toute(s) réservation(s) de 3 hébergements ou plus et/ou de 12 personnes ou plus effectuée(s) par la même personne physique ou des personnes physiques différentes mais se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motivations, aux mêmes dates et sur un même camping est un groupe.

Toute demande de réservation groupe devra être adressée par mail à l'adresse [hello@rioclar.com](mailto:hello@rioclar.com) ou par téléphone au 04.92.81.10.32 en précisant qu'il s'agit d'une demande de réservation groupe.

La société Rioclar se réserve le droit d'étudier la demande avant de l'accepter ou de la refuser.

### ARTICLE 3 - VOTRE SEJOUR

**Le jour prévu de votre arrivée**, l'emplacement ou le locatif doit être occupé avant 19h. En cas de retard, nous vous prions de nous prévenir. En l'absence de tout message écrit du réservataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée convenue par le contrat. Le paiement intégral des prestations demeure exigé, les messages téléphoniques ne sont pas admis. Pour une location de chalet, mobil-home et caravane le locataire verse une **caution de 200 euros** le jour de son arrivée, cette caution lui sera restituée après son départ, inventaire et état des lieux fait.

**Le jour du départ**, l'emplacement devra être libre et propre à 12h00 au plus tard. L'hébergement locatif devra être libre et propre à 10h00 au plus tard.

Dans le cas où le locatif n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 65€ TTC vous sera demandé.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tout visiteur ou campeur supplémentaire devra se présenter à l'accueil dès son arrivée et ne pourra être admis qu'avec l'accord de la direction et sous la responsabilité des campeurs qui le reçoivent. Leurs véhicules devront rester sur le parking d'entrée. Une redevance sera demandée à chaque visiteur ; ils devront avoir quitté le camping à 22h. L'accès de la piscine est formellement interdit à tout visiteur sauf autorisation de la direction.

### ARTICLE 4 - MODIFICATION ET ANNULATION DE VOTRE SEJOUR

#### 4.1 Modification et annulation du fait du campeur :

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou locatif.

**Pour une location d'emplacement**, toute annulation de réservation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 31 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte vous sera remboursé en fin de saison, les frais de dossier restant acquis au camping Rioclar. Pour toute annulation moins de 31 jours avant la date prévue de l'arrivée : les frais de dossiers et l'acompte restent acquis au camping Rioclar à titre d'indemnité pour rupture de contrat.

#### CAMPING RIOCLAR

SAS Rioclar au capital social de 12 000,00 Euros - R.C.S. Manosque 482 090 214

Route de Barcelonnette - D900 - 04340 Méolans-Revel

[www.rioclar.fr](http://www.rioclar.fr) - 0033(0)492811032 - [hello@rioclar.com](mailto:hello@rioclar.com)



**Pour une location de chalet, mobil-home, caravane et tentes lodges**, toute annulation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception plus de 61 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte vous sera remboursé en fin de saison, les frais de dossier restant acquis au camping Rioclar. Pour toute annulation comprise entre 61 jours et 31 jours avant la date prévue de votre arrivée, les frais de dossiers et l'acompte restent acquis au camping Rioclar à titre d'indemnité pour rupture de contrat. Pour toute annulation moins de 31 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date : les frais de dossiers, l'acompte et le solde du séjour restent acquis au camping Rioclar à titre d'indemnité pour rupture de contrat.

Si vous avez souscrit une garantie annulation les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions générales d'annulation.

#### **4.2 Annulation du fait du camping Rioclar**

En cas d'annulation du fait du Camping Rioclar, sauf en cas de force majeure et de pandémie le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

#### **4.3 Annulation en cas de pandémie**

**4.3.1 En cas de fermeture totale de l'établissement** pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au camping Rioclar, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un **remboursement**.

Le camping Rioclar ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

**4.3.2** Par dérogation aux dispositions de l'article 4. "Modification et annulation de votre séjour", toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le **Client serait atteint par la COVID 19** (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu : à la délivrance d'un **avoir valable 24 mois non remboursable et non cessible**.

Les éventuels frais de traitement et de gestion (article 2) tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au camping Rioclar. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

**4.3.3** Par dérogation aux dispositions de l'article 4. "Modification et annulation de votre séjour", dans l'hypothèse où le Client serait **contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer** (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le camping Rioclar émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 2) qui resteront acquis au camping Rioclar. **Cet avoir non remboursable et non cessible est valable 24 mois**.

**4.3.4** En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés aux articles 4.3.1 ou 4.3.2 ou 4.3.3 les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant de l'avoir ou du remboursement, visé aux articles 4.3.1 ou 4.3.2 ou 4.3.3.

## **ARTICLE 5 - ANIMAUX**

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

Sont expressément interdits les nouveaux animaux de compagnie (NAC) c'est-à-dire les animaux de compagnie appartenant à des espèces autres que celles soumises à la législation sur les carnivores domestiques (chiens, chats et furets).

Sont par exemple considérés comme NAC des oiseaux, des rongeurs, des poissons, des reptiles (serpents, tortues de Floride, lézards), des amphibiens, des arthropodes, des insectes et araignées, voire des porcs, des fennecs ou des singes détenus par l'homme comme animaux d'agrément, dans le but précis d'en faire des animaux de compagnie.

#### **CAMPING RIOCLAR**

SAS Rioclar au capital social de 12 000,00 Euros - R.C.S. Manosque 482 090 214

Route de Barcelonnette - D900 - 04340 Méolans-Revel

[www.rioclar.fr](http://www.rioclar.fr) - 0033(0)492811032 - [hello@rioclar.com](mailto:hello@rioclar.com)



## **ARTICLE 6 - IMAGE**

Vous autorisez le Camping Rioclar à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au Camping et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tout support de communication (en particulier sur le site Internet du Camping Rioclar et les réseaux sociaux (facebook et Instagram). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Cette autorisation a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du camping RIOCLAR et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

Tout client s'engage à prendre connaissance et à respecter les conditions générales de fonctionnement et le règlement intérieur du camping.

## **ARTICLE 7 - DROIT APPLICABLE - LANGUE DU CONTRAT**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le camping et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **ARTICLE 8- LITIGES**

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

RIOCLAR a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 52623/VM/2403 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois - [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

### **CAMPING RIOCLAR**

SAS Rioclar au capital social de 12 000,00 Euros - R.C.S. Manosque 482 090 214

Route de Barcelonnette - D900 - 04340 Méolans-Revel

[www.rioclar.fr](http://www.rioclar.fr) - 0033(0)492811032 - [hello@rioclar.com](mailto:hello@rioclar.com)